

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					L1
Mention :	DROIT					
Volume horaire étudiant :	362h à 381h	123h à 153h (+ 13h30 PRL)	h	h	h	485h à 534h (+13h30 PRL)
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Hélène TOURARD Maître de conférences ☎ 03.80.39.54.87 Helene.tourard@u-bourgogne.fr	Stéphanie GAVET ☎ 03.80.39.53.65 stephanie.gavet@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit et Sciences Économiques et Politique 4, boulevard Gabriel 21000 DIJON

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Il s'agit de proposer aux étudiants d'acquérir les bases d'une culture juridique générale et approfondie, les connaissances dans les matières fondamentales qui irriguent toutes les branches du droit ainsi que des méthodes d'analyse et de raisonnement permettant des spécialisations futures.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

1°) Poursuites d'études en Master : Tout étudiant titulaire d'une licence de droit a accès de plein droit aux **Masters** correspondants, mentions du domaine droit. L'UFR Droit et Science Politique propose un accès à trois Masters :

▪ Mention Droit public

- Spécialités professionnelles Droit des ressources humaines des fonctions publiques
Juriste des collectivités territoriales
Professions juridiques du sport
- Spécialité recherche Protection des droits fondamentaux et des libertés

- Mention Droit privé
 - Spécialités professionnelles Droit notarial
Droit processuel
Professions juridiques du sport
 - Spécialité recherche Protection des droits fondamentaux et des libertés
- Mention Droit des affaires
 - Spécialités professionnelles Juriste d'affaires, commerce, distribution et consommation
Juriste d'affaires internationales
Banque Patrimoine Assurance
Juriste Franco-Allemand
 - Spécialité recherche Juriste d'affaires internationales
- Mention Administration économique, sociale et culturelle
 - Spécialités professionnelles Gestion des ressources humaines
Finances des collectivités territoriales et des groupements
Ingénierie des projets interculturels et internationaux
Développement social (formation continue)

2°) Autres poursuites d'études

En 3^{ème} année de Licence, après validation de la L1 et de la L2 mention droit :

- **Licence Droit Economie Gestion mention Administration publique (LAP)** : Les étudiants ayant obtenu la LAP peuvent s'inscrire en Master de droit public.
- **Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Gestionnaire de l'habitat locatif et de l'habitat social.**
- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux **concours administratifs de catégorie A et B** et propose des **modules spécifiques de préparation** à des concours administratifs de catégorie B (greffier, lieutenant de police...).
- L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) prépare au **professorat des écoles ou des collèges et lycées.**

3°) Métiers

Les titulaires d'une licence en droit ont accès à certains **concours de la fonction publique.**

L'acquisition de la licence permet d'accéder aux **professions judiciaires ou parajudiciaires** dites libérales (pour l'accès à certaines d'entre elles une 1^{ère} année validée de Master est obligatoire), ainsi qu'au secteur privé (assurances, gestion des ressources humaines, banques, transports logistiques, communication, conseil aux entreprises, tourisme, import/export).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La licence en droit permet d'acquérir des savoirs et compétences qui constituent le socle commun aux différents métiers du droit :

- les savoirs : grâce aux cours magistraux, le diplômé possède les savoirs disciplinaires essentiels aux métiers du droit : droit privé, droit public, sciences politiques, histoire du droit...

- les compétences : grâce aux travaux dirigés qui mettent en œuvre les savoirs dispensés en cours magistraux, il maîtrise les compétences essentielles nécessaires à l'exercice des différents métiers du droit :

- des compétences spécifiquement juridiques :
 - identifier les problèmes juridiques,
 - rechercher les instruments juridiques (lois, décret, décisions de justice...),
 - comprendre les instruments juridiques,

- analyser de manière critique les instruments juridiques (évolution des textes...)
- structurer un raisonnement juridique
- résoudre les problèmes juridiques
- des compétences additionnelles :
 - maîtriser une langue étrangère appliquée au droit
 - maîtriser l'outil informatique (C2i)
 - maîtriser les fondamentaux de l'économie
- des compétences transversales :
 - rédiger et exposer oralement une problématique et les différentes étapes de sa résolution
 - présenter de manière structurée des idées
 - établir un plan, rédiger des développements, établir une bibliographie
 - synthétiser les savoirs (résumés, tableaux...)

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Acquisition des savoirs disciplinaires fondamentaux du droit privé, du droit public, de la science politique et de l'histoire du droit.

Acquisition des bases de la méthodologie juridique, de compétences en langue étrangère appliquée au droit et des fondamentaux de l'économie.

Acquisition de compétences professionnalisantes fondamentales.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **de plein droit :**

Sont admis de droit les titulaires des diplômes suivants :

- Baccalauréat de toutes les sections
- Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)
- Capacité en droit ou autres titres admis en dispense du baccalauréat.

■ **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

- **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et connaissances fondamentales	Introduction au droit privé	33h	15h + 5H PRL*	48h+ 5H PRL*		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
	Introduction au droit public	33h	15h + 5H PRL*	48h+ 5H PRL*		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
TOTAL UE		66h	30h + 10H PRL*	96h+ 10H PRL*	8		*Note obtenue en CC non rattrapable	6	3	9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et connaissances fondamentales	Introduction historique au droit	33h	10h30 + 3H30 PRL*	43h30		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1,5	4,5
TOTAL UE		33h	10h30 + 3H30 PRL*	43h30 + 3H30 PRL*	6		*Note obtenue en CC non rattrapable	3	1,5	4,5

* Les séances de TD passent de 1 h 30 à 2 h 00. Cette augmentation du volume horaire est conditionnée chaque année à la reconduite du Plan Réussir en Licence.

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires	Institutions juridictionnelles	20h		20h		CT	CT	2		2
	Institutions administratives	20h		20h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		40h		40h	6			4		4

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères ou FLE (non francoph.)		16h30	16h30		CC			2	2
	Choisir une des deux matières	Economie	20h	20h		CT	CT	2		2
		Allemand : CM Grammaire TP Expression orale	12h	12h	24h		CC			2
	Stage facultatif (1 à 3 semaines)					Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE		12h ou 20h	16h30 ou 28h30	36h30 ou 40h30	6			2	2	4

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (l'étudiant choisit une option)	Histoire des sources contemporaines du droit	15h		15h		CT	CT	2		2
	Allemand : CM Civilisation contemporaine des pays germanophones	12h				CT	CT			
	Une option dans le livre des mineurs	horaires fixés par la composante concernée								
TOTAL UE		12h ou 15h		12h ou 15h	4			2		2

TOTAL S1		163h ou 174h	57h ou 69h + 13H30 PRL*	220h ou 243h+ 13H30 PRL*	30			17	6,5	23,5
-----------------	--	-----------------------------	--	---	-----------	--	--	-----------	------------	-------------

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et connaissances fondamentales	Histoire du droit et des institutions	39h	15h	54h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2	1	3
	Droit privé : personnes et famille	39h	15h	54h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2	1	3
	Droit constitutionnel	39h	15h	54h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	2	1	3
TOTAL UE		117h	45	162h	10		*Note obtenue en CC non rattrapable	6	3	9

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires	Europe et ses institutions	25h		25h		CT	CT	2		2
	Droit des biens	25h		25h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		50h		50h	6			4		4

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Introduction à la science politique	20h		20h		CT	CT	2		2
TOTAL UE		20h		20h	4			2		2

UE 4	discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences profession- nalisantes	choisir une des trois matières	PPE (3 groupes de 25 étudiants maximum)		15h	15h		CT	CT	1		1
		CV, entretien d'embauche, lettre de motivation		6h	6h		sans évaluation mais présence obligatoire				
		Allemand : TD Compréhensi- on-rédaction TP Expression orale		12h	12h	24h	CC			0.5 0.5	1
	Langues étrangères ou FLE (non francoph.)			15h	15h		CC			2	2
	Stage facultatif (1 à 3 semaines)						Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE				21h ou 39h	21h ou 39h	4	-	-	1	2	2 ou 3

UE 5	discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (choix d'une option)	Préparation au concours B		20h		20h		CT	CT	2		2
	Préparation ENM										
	Philosophie du droit										
	Allemand : CM Introduction à l'histoire des pays germanophones		12h		12h						
	Une option dans le livre des mineures										
TOTAL UE			20h		20h	6			2		2

TOTAL S2			199h ou 207h	66h à 84h	265h à 291h	30			15	5	20
-----------------	--	--	-----------------------------	----------------------	------------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

Option allemand :

Semestre 1 :

UE4 : CM Grammaire

TP Expression orale

 UE5 : CM Civilisation contemporaine
des pays germanophones

Semestre 2 :

UE4 : TD Compréhension-rédaction

TP Expression orale

 UE5 : CM Introduction à l'histoire
des pays germanophones

72h d'allemand

36h d'allemand

12h

12h

12h

36h d'allemand

12h

12h

12h

Du S1 au S5 : 168h d'allemand pour l'étudiant désireux de partir en Allemagne au S6 dans le cadre Coursus intégré en Droit Dijon-Mayence débouchant sur le Master Juriste Franco-allemand, Droit international privé et Droit du commerce international et européen.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

L'évaluation des connaissances est réalisée sous forme de contrôles continus effectués au cours du semestre et/ou d'une épreuve terminale organisée en fin de semestre.

Le poids relatif des contrôles continus dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

Une session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre.

Pour tous les semestres, une 2^e session dite de rattrapage est organisée au mois de juin.

Dans les matières où il existe un contrôle continu (TD), l'étudiant conserve la note obtenue à la première session. Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

SESSION DE RATTRAPAGE : une deuxième session d'examen est organisée en juin pour les étudiants qui ont échoué lors de la 1^{ère} session. Les étudiants concernés doivent repasser toutes les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne, sauf si ces matières se situent dans des UE qui ont été validées par compensation avec d'autres matières. A défaut, ils seront portés défaillants (la défaillance empêche de valider un semestre ou une année).

ATTENTION :

Dans les disciplines à contrôle continu (CC) comme les langues ou les TD, l'étudiant conserve la note obtenue à la première session sans rattrapage possible.

Dans les matières SANS TD à contrôle terminal (CT), le CT doit être repassé obligatoirement si la note obtenue lors de la 1^{ère} session est inférieure à 10/20.

Dans les matières AVEC TD, si la moyenne obtenue entre le CT (examen écrit) et le CC (note obtenue en TD) est inférieure à 10/20, le CC ne peut être repassé mais le CT doit l'être obligatoirement même si la note obtenue en CT lors de la 1^{ère} session est égale ou supérieure à 10/20.

Ex. : Droit public 1 : CT = 10/20, CC = 7/20, moyenne = 9/20, le CT doit être repassé car la matière n'est pas validée

**Conditions pour accéder au statut d'AJAC
(étudiant ajourné autorisé à composer dans l'année supérieure)
Licence DROIT**

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé son année de L1 ou de L2, il peut être admis dans l'année immédiatement supérieure aux conditions suivantes :

- a) L'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre. Ainsi, le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit 18 ECTS validés au minimum au S1 et 18 ECTS validés au minimum au S2 pour un passage en L2 et 18 ECTS validés au minimum au S3 et 18 ECTS validés au minimum au S4 pour un passage en L3).
- b) L'étudiant doit avoir validé l'UE 1 « Méthodologie et enseignements fondamentaux » de chaque semestre.
- c) S'il remplit les conditions des points a et b, l'étudiant doit demander à bénéficier du statut AJAC par un écrit adressé à la scolarité rappelant les UE qu'il a validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres. L'écrit doit parvenir à la scolarité avant la rentrée entendue comme le jour de la reprise des cours du 1er semestre.

Un étudiant redoublant peut devenir AJAC à l'issue du 1^{er} semestre de L1 s'il réunit les conditions et avec accord du jury. Il pourra alors suivre des UE de l'année supérieure et les valider en anticipation. (soit les UE2 et/ou UE5 en L2, soit l'UE5 en L3).

Un étudiant redoublant, ajourné mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans tout ou partie des enseignements du semestre de l'année supérieure, par anticipation.

Important

- un étudiant qui n'a pas validé sa L1 ne peut accéder à la L3 en tant qu'AJAC, même s'il a validé intégralement sa L2 ;
- un étudiant qui ne formule pas la demande écrite visée au 3 avant la rentrée ne peut bénéficier du statut AJAC, sauf cas de force majeure justifiant sa demande tardive ;
- un étudiant qui n'a pas validé la totalité de sa Licence ne peut être AJAC en Master.